

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2021

Ressources Humaines :

a) Modalité de mise en œuvre du Compte Epargne Temps

Circulaire du 31 mai 2010 sur la réforme du CET dans la Fonction Publique :

mise à jour par le Centre de gestion **en décembre 2020** :

L'ouverture d'un CET se fait à la demande expresse de l'agent. Si le demandeur remplit les conditions d'ouverture est accordée de plein droit.

l'autorité territoriale **n'a pas besoin de prendre une délibération pour la création du compte épargne temps.** **En revanche**, elle est nécessaire pour déterminer les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture ainsi que les modalités d'utilisation des droits épargnés.

Elle doit être précédée d'une consultation du Comité Technique Paritaire :

(commission le 23/11/2021)

Prendre une **délibération provisoire** qui sera validée par le Conseil Municipal en décembre 2021.

Présentation du dossier par Mr le Maire

b) Adjointes techniques -service scolaire : planning jours fériés

Présentation par Jacqueline MANCEAU :

Pour 2021 samedi 1^{er} mai et samedi 8 mai : le nettoyage des locaux scolaires a été effectués la veille après l'école

Prendre connaissance du mail du centre de gestion de la Sarthe : prendre une décision pour le travail des agents chargés de l'entretien des locaux scolaires lorsque le planning inclus un jour férié

Intercommunalité : Prestation de services : assainissement collectif -eaux pluviales
voir délibération proposée par la CCBL

Courses hippiques : reversement des paris

La Commune a perçu 665.16 € le 08/03/2021

Proposition de reverser cette somme à la société des courses hippiques de CHATEAU DU LOIR sous forme de subvention exceptionnelle

Réhabilitation de la Mairie : devis lever des intérieurs et façades : Ouverture de crédits

Devis du cabinet LOISEAU pour un montant de 3 961.20 €

Ouverture de crédit au C/2031 financé par la réserve

Groupe scolaire : devis peinture – projet budgétaire 2022

Classe PS/MS + CE1/CE2 : 6 758.90 € TTC : FCTVA à récupérer en 2024 : 1126.48 €

1, Avenue du Mans : cantine et garderie : 11 211.18 € TTC : FCTVA à récupérer en 2024 : 1 868.53 €

INFORMATIONS DIVERSES :

Désamiantage et démolition de la remise située 13, Avenue du Mans : 20 169.84 €

Dépense imputée directement sur la réserve au c/678 : pas de FCTVA (3 361.64 €)

Présentation du devis par Alain CHAUVIN pour l'implantation d'une clôture au 13, Avenue du Mans (si réception en mairie avant le 2 septembre)

QUESTIONS DIVERSES